

TERRITOIRE

115 000 Picto-Charentais vivent dans un quartier prioritaire

La Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale (DRJSCS) de Poitou-Charentes coordonne la politique de la ville et participe à sa mise en œuvre sur le territoire régional.

En Poitou-Charentes, les divers programmes et dispositifs de la politique de la ville sont mis en œuvre à travers huit contrats urbains de cohésion sociale (CUCS). Ces CUCS regroupent 39 quartiers, dont 14 zones urbaines sensibles et 25 quartiers non ZUS.

Les thématiques d'intervention définies par l'Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances (Acsé) sont l'éducation, l'emploi, la prévention des discriminations, la santé, le lien social et la citoyenneté, la prévention de la délinquance, la culture et le logement.

Dans le contexte de la concertation nationale « Quartiers : engageons le changement ! », l'Insee et la DRJSCS ont souhaité renforcer leur partenariat. La publication de cette étude constitue un outil d'aide à la prise de décision des services de l'État et de leurs partenaires sur la politique de la ville.

En Poitou-Charentes, 115 000 personnes vivent dans un quartier prioritaire de la Politique de la Ville, soit 6,7 % de la population régionale fin 2009. Alors que les Picto-charentais ont un revenu médian moindre que les habitants des autres régions, celui des habitants des quartiers prioritaires est plutôt plus élevé qu'ailleurs. Ce moindre contraste ne doit pas occulter les difficultés que de nombreux ménages connaissent dans les quartiers des huit unités urbaines concernées de Poitou-Charentes. Un habitant sur quatre dans les ZUS picto-charentaises vit avec un bas revenu contre un sur dix dans les huit agglomérations englobantes. Dans ces mêmes ZUS, un ménage sur cinq dépend des allocations chômage. La crise de 2008-2009 a marqué la région et n'a pas épargné les quartiers.

En Poitou-Charentes, fin 2009, près de 115 000 personnes vivent dans un quartier prioritaire de la politique de la ville⁽¹⁾. Le Poitou-Charentes est peu touché : 6,7 % de la population des ménages de la région sont concernés. En Île-de-France, dans le Nord-Pas-de-Calais ou en Provence-Alpes-Côte-d'Azur, plus d'un habitant sur cinq vit dans un quartier prioritaire. Toutefois, des ménages connaissent des difficultés aiguës dans les villes de notre région.

En Poitou-Charentes, 39 quartiers prioritaires sont répartis dans huit agglomérations. 14 d'entre eux, appelés zones urbaines sensibles (ZUS), font face à des difficultés en moyenne plus importantes que les autres quartiers. Ils sont peuplés chacun en moyenne de 4 300 habitants. En 2006, dans le cadre des contrats urbains de cohésion sociale (CUCS), d'autres quartiers en difficulté ont été définis. Au nombre de 25, ils connaissent des situations hétérogènes. Plus petits mais plus nombreux que les ZUS, ils comptent chacun en moyenne 2 190² habitants. On appelle ces quartiers prioritaires plus récents les « quartiers non ZUS ».

(1) On considère ici la population des personnes vivant dans les ménages. Voir encadré « Méthodologie et Définitions ».

(2) 1 684 si l'on retire les cas particuliers de Migné-Auxances et Buxerolles, qui sont des quartiers-communes du CUCS de Poitiers, de respectivement 6 022 et 10 006 habitants en ménages.

Une légère baisse de la population dans les quartiers prioritaires

La population a légèrement décliné dans les quartiers prioritaires de la région depuis 2007 (-1,6 %). Le phénomène de diminution de la taille des ménages y contribue, qu'elle soit due au vieillissement de la population, aux changements de modes de cohabitation ou à d'autres facteurs. Les politiques de renouvellement du parc de logement expliquent également cette baisse de population : départ de la population le temps des travaux, différence de capacité d'accueil des nouveaux logements, etc.

En moyenne, 21,3 % de la population des unités urbaines concernées par un CUCS vivent dans un quartier prioritaire. Cette part est particulièrement forte à Poitiers, Rochefort ou Angoulême, et faible à Saintes, Cognac ou Niort (*illustration 1*). Niort est la ville comptant le moins de quartiers prioritaires dans la région avec une seule grande ZUS.

Des écarts de revenus entre villes et quartiers prioritaires moindres qu'ailleurs en France

Les ménages et les habitants des quartiers prioritaires ont des caractéristiques notables : davantage de familles monoparentales (*cf. méthodologie et définitions*), absence de diplôme, plus de jeunes individus, chômage plus marqué, etc. Certaines révèlent des situations de précarité. Le niveau de revenus en est un premier signe. Ainsi, dans l'ensemble des quartiers prioritaires, en Poitou-Charentes comme en France métropolitaine, la part de la population des ménages à bas revenu (*cf. méthodologie et définitions*) fin 2009 est de 22,1 %. Elle n'est que de 9,9 % dans les unités urbaines qui les englobent, en Poitou-Charentes comme en France métropolitaine.

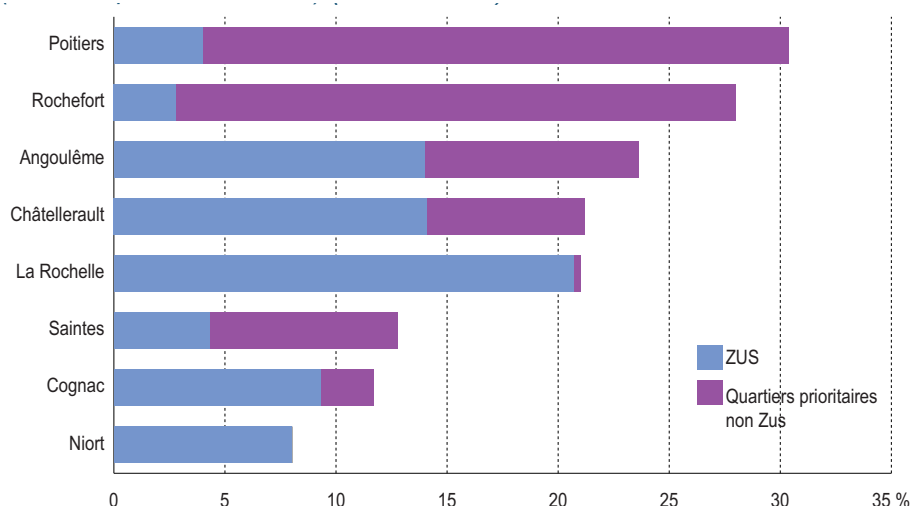
Dans les ZUS, le revenu annuel médian est de 11 573 euros par unité de consommation, contre 17 334 dans la région. Dans les «quartiers non ZUS» de la politique de la ville, moins défavorisés, le revenu annuel médian est également inférieur à celui de la région, avec 15 113 euros par unité de

consommation. Ces «quartiers non ZUS» de Poitou-Charentes sont les quartiers prioritaires de France dont les habitants sont les moins en difficulté financière. Le constat est d'autant plus notable que la région Poitou-Charentes fait partie des cinq régions les moins aisées de France à l'aune du revenu médian par unité de consommation. À

titre de comparaison, dans la région Centre, 4^e région la plus aisée en métropole, le revenu médian par u.c. dans les «quartiers non ZUS» est de 12 582 euros, soit 20 % de moins que dans ceux de Poitou-Charentes.

Un concernement variable selon les unités urbaines

Part de la population des ménages en quartier prioritaire (fin 2009, par unité urbaine) (*illustration 1*)



Source : Revenus fiscaux localisés au 1er janvier 2009

Toutefois, les situations des différents quartiers de la politique de la ville sont très hétérogènes. Dans la moitié des quartiers prioritaires, le revenu médian est inférieur de plus de 6 000 euros à celui de l'unité urbaine englobante. Au contraire, dans cinq quartiers, le revenu médian est supérieur à celui de l'unité urbaine englobante. Il s'agit des communes de Buxerolles et Migné-Auxances (CUCS de Poitiers), Saint-Martin (CUCS d'Angoulême), Le Vallon (CUCS de Saintes) et Centreville (CUCS de Rochefort). Dans ces cinq quartiers, la part des bas revenus est également plus faible que dans l'unité urbaine englobante.

Bas revenus : la crise touche la région et n'épargne pas les quartiers prioritaires

Malgré ces quelques exceptions, les territoires de la politique de la ville sont dans l'ensemble marqués par une pauvreté importante. 26,2 % de la population des ZUS et 17,6 % de la population des quartiers prioritaires non ZUS vivent avec un

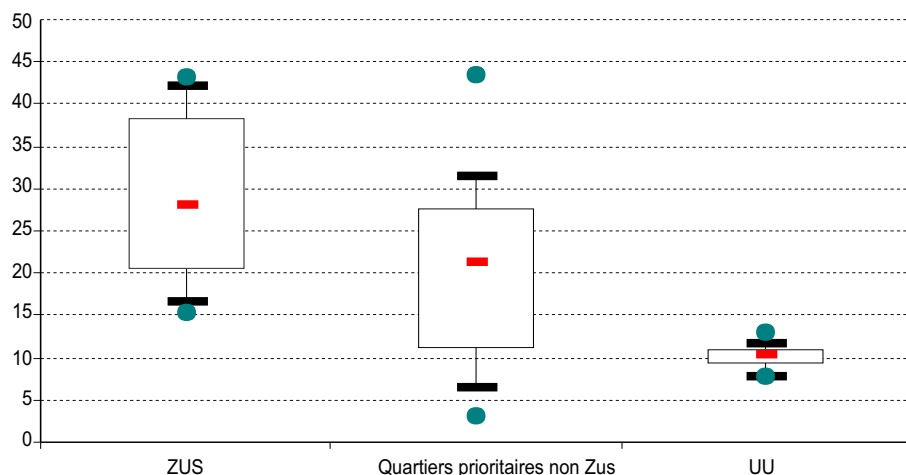
bas revenu. Dans l'ensemble des huit agglomérations concernées par un CUCS, cette part n'est que de 9,9 %. Néanmoins, les situations entre les quartiers d'une même catégorie sont hétérogènes (*illustration 2*).

De plus, en deux ans, la situation des quartiers de la région s'est dégradée de façon significative. La précarité de la population des quartiers de la région s'est accrue, en particulier dans les «quartiers non ZUS». L'augmentation de la part de population à bas revenu y a été très forte entre 2007 et 2009 : +12,1 %. Cette progression est moindre dans les ZUS, déjà très défavorisées, avec +4,2 %. Dans les unités urbaines concernées par la politique de la ville, la part de population à bas revenu a augmenté de +5,2 %.

Cela s'éloigne fortement des constats à l'échelle de la France métropolitaine : la part de population à bas revenu a peu augmenté dans les unités urbaines (+0,1 %), et dans une très faible mesure dans les quartiers prioritaires (+1,0 % dans les quartiers non ZUS et +0,5 % dans les ZUS). Désormais,

Les Zus davantage touchées par les bas revenus

Part de la population à bas revenu en 2009 : dispersion (en %) (illustration 2)



Note de lecture : la moitié des quartiers prioritaires non ZUS (les quartiers définis en 2006) abritent un peu plus de 20 % de population à bas revenu (trait rouge). La situation de ces quartiers est variable, puisqu'ils s'étagent de 4 % de population à bas revenus dans l'un à près de 45 % dans un autre (points verts). Ce sont des cas exceptionnels : la moitié des quartiers non ZUS se situent entre 11 % et 28 % de population à bas revenu (rectangle blanc à contour noir). Les situations des quartiers non ZUS en matière de population à bas revenus sont donc très hétérogènes. Au contraire, les unités urbaines abritant des CUCS, du fait d'un effet taille, sont très semblables, puisque minimum, médiane, quartiles et maximum se concentrent entre 8 % et 14 %. On note enfin que les ZUS présentent des situations moins hétérogènes que les quartiers non ZUS, mais globalement plus précaires : les trois quarts des ZUS ont plus de 21 % de population à bas revenus (base du rectangle blanc).

Champ : les quartiers prioritaires de Poitou-Charentes.
Source : indicateurs clefs pour les quartiers de la politique de la ville (RFL 2009)

Poitou-Charentes a la même part de population à bas revenu dans les quartiers prioritaires qu'en moyenne de France métropolitaine.

Dans certains CUCS, une forte augmentation de la part de population à bas revenu est venue aggraver des situations déjà dégradées. Dans les CUCS de Cognac, Angoulême et Saintes, entre 26,8 % et 32,1 % de la population est à bas revenu, avec une progression comprise entre +10,7 % et +13,9 % en 2 ans (illustration 3).

Un ménage sur cinq dépend des allocations chômage

L'ensemble de ces situations précaires se traduit notamment par une part importante de ménages concernés par une allocation chômage (cf. méthodologie et définitions). Ce sont les ménages dont au moins un des actifs touche une allocation chômage. En 2009, 19,6 % d'entre eux sont concernés dans les quartiers prioritaires, alors qu'ils ne sont que 16,2 % dans les unités urbaines englobantes. La part des ménages concernés par une allocation chômage est plus élevée dans les ZUS (20,9 %) que dans les « quartiers

non ZUS » (18,3 %). Néanmoins, cette différence est davantage le reflet de quelques valeurs extrêmes, hautes pour les ZUS, basses pour les autres quartiers prioritaires, que d'une réelle tendance de fond.

Entre 2007 et 2009, la part des ménages des quartiers prioritaires concernés par une allocation chômage a augmenté dans les mêmes proportions dans la région et en France métropolitaine (respectivement +5,3 % et +5,1 %). Au niveau national, cela s'inscrit dans un contexte de progression moindre du chômage dans les unités urbaines concernées par un CUCS (+3,3 %). En revanche, en Poitou-Charentes, le chômage a davantage progressé dans les unités urbaines concernées par un CUCS que dans les seuls quartiers, avec une hausse de +5,6 % de la part des ménages concernés par une allocation.

Ce constat à l'égard des quartiers masque d'importantes disparités selon le CUCS considéré. Ainsi, à Niort, la part des ménages concernés par une allocation chômage dans l'unique quartier prioritaire de la ville a reculé de -0,2 % entre 2007 et 2009. Dans

le même temps, elle augmentait de +6,4 % sur l'ensemble de l'unité urbaine niortaise. À Angoulême, Saintes ou Poitiers, la progression est moindre dans les quartiers que dans l'unité urbaine englobante. Au contraire, à Châtelleraut, La Rochelle, Rochefort et Cognac, la progression a été plus importante dans les quartiers prioritaires. Avec une hausse de +10,2 % de la part des ménages concernés par une allocation chômage, les quartiers prioritaires de Cognac devancent de plus de 7 points l'unité urbaine de Cognac. Dans ce CUCS de Cognac, fin 2009, plus d'un ménage sur quatre est alors concerné par une allocation chômage. C'est le taux le plus élevé pour un CUCS de la région. Mais c'est dans les quartiers prioritaires de Châtelleraut que la part des ménages concernés par une allocation chômage a le plus augmenté, avec une hausse de +12,7 %. Fin 2009, 19,6 % des ménages y sont concernés par une allocation chômage.

Près des deux tiers des résidents des ZUS sont locataires en HLM

Ces situations de précarité financière sont le reflet de difficultés sociales. En effet, dans les quartiers, s'accumulent des marqueurs de situations précaires : ménages locataires, petits logements, familles nombreuses, monoparentalité, jeunesse, faible niveau de diplôme, classes sociales modestes, etc.

Plus des deux-tiers des ménages résidant en quartier prioritaire dans la région sont locataires. Près de la moitié est locataire en HLM. Dans les seules ZUS, les trois quarts des ménages sont locataires ; 63 % sont en HLM. Les logements des quartiers sont en moyenne plus petits, avec 40,3 mètres carrés par personne en moyenne dans les quartiers, contre 41,9 dans l'ensemble des unités urbaines. La région Poitou-Charentes est néanmoins, dans les quartiers comme ailleurs, plutôt mieux lotie que l'ensemble de la France métropolitaine. Dans l'ensemble des unités urbaines de France concernées par la politique de la ville, les logements font 35,8 mètres carrés par personne en moyenne et 30,2 dans les quartiers prioritaires.

La population des quartiers prioritaires rencontre plus de difficultés que la population des unités urbaines (Illustration 3)

Zone	Population des ménages fin 2009	Part de la population à bas revenu 2009	Évolution relative de la part de la population à bas revenu 2007-2009	Part des jeunes adultes sans diplôme de niveau au moins égal au baccalauréat début 2007	Part des ménages d'au moins 6 personnes fin 2009	Indicateur de monoparentalité avec jeunes enfants fin 2009	Part des ménages concernés par une allocation chômage 2009	Évolution relative de la part des ménages concernés par une allocation chômage 2007-2009	Indicateur d'activité des 25-64 ans fin 2009	Part des employés et ouvriers dans la population active occupée début 2007
QP Cognac	3 119	31,6	13,9	71,7	2,4	9,2	25,1	10,2	69,0	83,3
Unité urbaine de Cognac	26 593	9,9	9,9	48,8	1,3	4,2	16,6	3,1	76,2	64,1
QP Angoulême	24 598	26,8	10,7	56,9	2,6	6,5	20,8	2,0	70,6	74,0
Unité urbaine d'Angoulême	104 391	11,0	6,0	43,9	1,4	4,1	16,9	2,2	77,6	60,7
QP Saintes	3 684	32,1	11,6	72,4	2,0	9,4	20,9	8,2	67,3	85,3
Unité urbaine de Saintes	28 827	10,2	6,4	46,8	1,2	4,1	14,7	8,4	74,1	57,8
QP Rochefort	10 726	18,9	14,9	57,6	1,7	6,5	22,6	9,9	73,6	69,8
Unité urbaine de Rochefort	38 323	10,5	7,7	51,7	1,3	4,4	19,2	9,5	76,0	62,8
QP La Rochelle	25 561	17,6	1,7	64,5	2,6	6,0	20,9	4,6	75,0	75,4
Unité urbaine de La Rochelle	121 749	7,8	1,2	42,4	1,3	3,8	16,2	3,7	77,3	57,6
QP Niort	5 467	31,8	5,6	74,3	2,0	8,5	19,6	-0,2	71,9	79,8
Unité urbaine de Niort	68 568	8,0	4,6	39,4	1,2	4,1	14,8	6,4	81,0	56,3
QP Châtelleraut	8 762	31,1	4,9	72,7	3,3	6,6	19,6	12,7	66,5	78,9
Unité urbaine de Châtelleraut	41 318	12,9	5,4	52,5	1,8	3,9	16,8	9,6	75,0	66,6
QP Poitiers	32 991	17,2	8,8	45,7	2,1	5,7	16,2	5,0	77,3	62,6
Unité urbaine de Poitiers	108 478	11,2	7,1	30,6	1,6	4,4	15,7	7,2	81,1	57,3
Tous les quartiers	114 908	22,1	8,0	58,1	2,3	6,4	19,6	5,3	73,5	71,4
Quartiers ZUS	60 158	26,2	4,2	65,5	2,9	6,9	20,9	5,5	71,0	77,0
Quartiers CUCS non ZUS	54 750	17,6	12,1	48,8	1,8	6,0	18,3	5,1	76,1	65,9
Unités urbaines	538 247	9,9	5,2	41,0	1,4	4,1	16,2	5,6	78,1	59,2

Note de lecture : fin 2009, 3 119 personnes vivent en ménage dans les quartiers prioritaires de Cognac, 26 593 dans l'unité urbaine de Cognac et 60 158 dans l'ensemble des Zus de la région.

Les parts et les évolutions sont exprimées en %.

Sources : Indicateurs clefs pour les quartiers de la Politique de la Ville (Estimations mixtes RP07, RFL 2009)

Les grands ménages et les familles monoparentales sont plus nombreux dans les quartiers prioritaires

Les grands ménages (au moins 6 personnes) sont moins présents en Poitou-Charentes qu'en France métropolitaine. Dans les unités urbaines concernées par la politique de la ville, seul 1,4 % des ménages de la région comprend au moins 6 personnes. C'est deux fois moins qu'en métropole. Ceci pourrait s'expliquer par la faible présence de population immigrée en Poitou-Charentes, et en particulier, la faible

présence d'immigrés d'Afrique où les familles sont culturellement plus étendues (cf. e-décimal n° 24).

Néanmoins, à l'échelle régionale comme nationale, la part des grands ménages est plus importante dans les quartiers prioritaires que dans les unités urbaines englobantes. Elle est ainsi de 2,3 % des ménages dans les quartiers prioritaires de Poitou-Charentes et, en particulier, de 2,9 % dans les ZUS de la région. Par ailleurs, les grandes familles sont peu nombreuses dans les quartiers prioritaires de Rochefort (1,7 %) et particulièrement présentes dans les quartiers prioritaires de Châtelleraut (3,3 %).

En revanche, les ménages monoparentaux avec jeunes enfants, eux aussi très sujets à la précarité, sont davantage présents dans la région (4,1 % des ménages) qu'en France métropolitaine (3,8 %). Ce type de ménages est davantage présent dans les quartiers prioritaires (6,0 % en Poitou-Charentes). Le contraste est accentué si l'on considère uniquement les ZUS de la région (6,9 %). La monoparentalité est très présente dans les quartiers prioritaires de Niort (8,5 %), Cognac (9,2 %) et Saintes (9,4 %).

Beaucoup de jeunes avec une faible formation initiale

Début 2007, dans les quartiers prioritaires de la région, 58 % des jeunes adultes de 15-34 ans n'ont aucun diplôme de niveau au moins égal au baccalauréat. On considère les jeunes n'étant pas actuellement dans un parcours d'études. C'est 17 points de plus que dans les unités urbaines englobantes. De même, début 2007, la part des ouvriers et employés dans la population active occupée des quartiers prioritaires de la région est supérieure à celle des unités urbaines englobantes. Alors que 71 % des actifs occupés des quartiers prioritaires sont ouvriers ou employés, ils ne sont que 59 % dans les unités urbaines englobantes. Dans les seules ZUS de la région, 77 % de la population active occupée sont employés ou ouvriers. Les taux les plus élevés sont atteints dans les quartiers prioritaires de Cognac ou Saintes, où respectivement 83,3 % et 85,3 % des actifs occupés sont employés ou ouvriers.

Les difficultés des quartiers de priorité 1 et 2 convergent

Les quartiers prioritaires du Poitou-Charentes ne constituent donc pas un ensemble homogène. Les CUCS ont d'ailleurs hiérarchisé les quartiers selon leur niveau de priorité, dans le but de concentrer l'effort sur les quartiers les plus en difficulté. Ainsi, une part importante de l'enveloppe budgétaire de la politique de la ville est consacrée aux « quartiers de priorité 1 », c'est-à-dire aux quartiers pour lesquels une intervention massive et coordonnée de l'ensemble des moyens est absolument indispensable. Une part moindre du budget est consacrée aux « quartiers de priorité 2 », quartiers dont les difficultés sociales et économiques sont moindres mais pour lesquels la mobilisation de moyens spécifiques, au-delà des moyens de droit commun, est néanmoins nécessaire. Enfin, le reste du budget est consacré aux « quartiers de priorité 3 », moins marqués par les difficultés.

Cette politique, visant à concentrer les moyens dans les quartiers les plus en difficulté, a pour objectif de réduire

les inégalités entre les « quartiers de priorité 1 » et les « quartiers de priorité 2 ».

En Poitou-Charentes, les écarts de revenu entre ces quartiers ont légèrement diminué : alors qu'en 2007, les habitants des « quartiers de priorité 2 » percevaient, en moyenne, un revenu médian par unité de consommation supérieur de 7,1 % par rapport aux habitants des « quartiers de priorité 1 », l'écart s'est réduit à 5,9 % en 2009, du fait d'une dégradation de la situation dans les « quartiers de priorité 2 ». Cette convergence se traduit aussi au niveau de l'indicateur de chômage. Les habitants des « quartiers de priorité 2 » ont moins résisté à la crise économique et sont à présent autant touchés par le chômage que les habitants des « quartiers de priorité 1 ». Cette tendance s'observe sur l'ensemble du territoire national, selon le rapport de l'Observatoire National des zones urbaines sensibles.

Une typologie pour mieux cibler les quartiers en difficulté

Le revenu des ménages est un des indicateurs les plus significatifs pour identifier la précarité d'un quartier. Une typologie des quartiers CUCS a été réalisée en tenant compte du revenu médian dans les quartiers, de la disparité des revenus au sein des quartiers et de la taille des quartiers. Elle classe ces derniers en douze groupes, regroupés en trois catégories : les quartiers en nette difficulté (A), les quartiers en difficulté moyenne (B) et les quartiers aux difficultés moins marquées (C) (*illustration 4*).

Des quartiers de priorité 1 et 2 en nette difficulté

Plus de 39 000 personnes vivent dans les 13 quartiers (A) aux revenus particulièrement faibles comparés aux communes qui les abritent. Les revenus médians mensuels par unité de consommation se situent entre 590 et 992 euros, soit près de deux fois moins que celui de leur commune d'appartenance. Leurs habitants cumulent les difficultés : part très importante de population à bas revenu (35,3 %) et de chômeurs (23,2 %). Les profils les plus soumis au risque de

précarité – familles monoparentales, jeunes et ménages de plus de 6 personnes – sont surreprésentés dans ces quartiers (*illustration 5*).

Avec neuf quartiers sur dix sept, la moitié des quartiers de priorité 1 figurent parmi les plus en difficulté de la région. Leur proportion est proche de celle des quartiers de priorité 2 avec trois quartiers sur sept. En revanche, la présence d'un quartier de priorité 3 parmi les quartiers les plus en difficulté est à signaler (Villement dans le CUCS d'Angoulême).

Tous les CUCS comprennent au moins un quartier en nette difficulté : Angoulême (Basseau Grande Garenne, Bel Air Grand Font, Champs de Manœuvre et Villement), Cognac (Crouin et Les Rentes), Saintes (Bellevue), Rochefort (Petit Marseille), La Rochelle (Villeneuve les Salines, Saint-Eloi/Geraniums), Niort (Clou Bouchet-Tour Chabot-Gavacherie), Châtellerauld (Ozon-Les Renardières) et Poitiers (Trois Cités).

La disparité interne forte au sein de 8 de ces quartiers en nette difficulté signifie que des populations à très faibles revenus côtoient des populations aux revenus plus élevés. Cela peut résulter d'une meilleure mixité de population mais aussi d'un périmètre de délimitation englobant des territoires moins touchés par la précarité.

Des difficultés moindres mais une nécessité d'action dans les quartiers en difficulté moyenne

Plus de 40 000 personnes vivent dans les 13 quartiers (B). Les revenus médians y sont plus élevés que ceux analysés précédemment, tout en étant bien inférieurs aux revenus médians de l'unité urbaine englobante. Selon le quartier, les revenus mensuels médians par unité de consommation sont compris entre 823 et 1 184 euros, soit un tiers plus faibles que celui de leur commune d'appartenance.

Avec une moindre intensité, ces quartiers rencontrent de nombreuses difficultés sociales : 22,5 % de la population perçoit un bas revenu, 60 % des jeunes adultes ont un

diplôme inférieur au bac, 77 % de la population active occupée sont des employés ou des ouvriers et 7,4 % de ménages monoparentaux avec des enfants de moins de 14 ans. L'action de la politique de la ville est tout aussi nécessaire dans ces quartiers, en concentrant ses efforts sur les ménages les plus en difficulté.

Rester vigilant vis-à-vis des quartiers les moins précaires

Les 13 quartiers (C) dont les écarts de revenu avec l'unité urbaine englobante sont faibles comptent plus de 35 000 habitants. Ce sont essentiellement des quartiers de priorité 3. La part de la population à bas revenu est relativement faible dans ces quartiers. Pourtant, les autres indicateurs témoignent d'une précarité latente, notamment la forte proportion de ménages percevant des allocations chômage. Ces quartiers abritent

plutôt une population vieillissante, contrairement aux quartiers des deux autres groupes.

La présence de la Zus de Bel Air-Poitiers Ouest s'explique par une plus faible proportion d'employés et d'ouvriers au sein de la population active du quartier, et ainsi d'un niveau de revenu plus proche de celui de l'unité urbaine. Ce quartier a largement bénéficié de politiques de rénovation urbaine récentes. Toutefois, sa population conserve quelques caractéristiques proches de celles des quartiers en difficulté, avec notamment un chômage élevé, une surface de logement réduite par habitant et une part importante de familles monoparentales avec jeunes enfants.

Une difficile évaluation de la politique de la ville

Fin 2009, 51 % des ménages résidant dans les quartiers prioritaires étaient installés depuis moins de 5 ans. Ces mouvements résidentiels sont du même ordre que dans les unités urbaines englobantes. Le brassage de population rend naturellement difficile toute tentative d'expliquer les évolutions observées sur les différents indicateurs, ou d'évaluer les effets de la politique de la ville sur les quartiers. En effet, les raisons du déménagement hors du territoire (amélioration de la situation personnelle, malaise dans le quartier, politique de renouvellement du parc de logements, etc.) et le nouveau lieu de résidence (autre quartier prioritaire, quartier plus favorisé, quartier défavorisé non inclus dans la politique de la ville, etc.) sont inconnus, de même que les motifs des nouvelles installations sur le territoire

Les quartiers de priorité 1 sont souvent en forte difficulté (illustration 4)

		Écart de revenu avec l'unité urbaine englobante		
		faible (C)	moyen (B)	fort (A)
Grands quartiers	Disparité interne faible	Groupe 9	Groupe 5	Groupe 1
		Casse aux Prêtres	Mireuil-Laleu-La Pallice- La Rossignollette	Trois Cités
		Centre-ville		Champs de Manœuvre
	Disparité interne forte	Groupe 11	Groupe 7	Groupe 3
		Chateauneuf	L'Houmeau/la Madeleine/la Gare	Clou Bouchet/Tour Chabot/ Gavacherie
		Sud Avant Garde	Ma Campagne	Basseau/ Grande-Garenne
		Bel-Air Poitiers Ouest	Couronneries	Ozon- Les Renardières
		Migné-Auxances (commune)		Villeneuve- Les Salines
		Buxerolles (commune)		Crouin
			Bel-Air, Grand Font	
Petits quartiers	Disparité interne faible	Groupe 10	Groupe 6	Groupe 2
		Sous-les-Vignes	La Fenêtre	Bellevue
		Saint-Cybard	Libération	Villement
		Le Treuil	Résidence Pierre Loti	Petit Marseille
		La Garenne	La Chaudronne	
			L'Etang aux Moines	
		La Foucaudie		
		Les Ecasseaux		
	Disparité interne forte	Groupe 12	Groupe 8	Groupe 4
		Saint-Martin	Bellejouanne- Poitiers Sud	Les Rentes
	Le Vallon	Les Boiffiers	Saint-Eloi/Géraniums	

Lecture :

En gras les ZUS, en rouge les quartiers de priorité 1, en bleu les quartiers de priorité 2, en vert les quartiers de priorité 3

Sources : Insee, recensement de la population 2006, sources fiscales 2009

(entrée dans une situation précaire, attractivité du quartier liée aux opérations de renouvellement urbain, etc.).

Les territoires les plus en difficulté toujours au cœur de la politique de la ville ?

A mi-parcours de la politique de rénovation urbaine, la question est de savoir si les périmètres de la politique de la ville sont toujours opérants et si la géographie prioritaire épouse celle des inégalités.

Il est aujourd'hui possible de cartographier avec précision les contours des espaces les plus marqués par la pauvreté. En Poitou-Charentes, les contours des quartiers apparaissent dans leur grande majorité en cohérence avec la cartographie des revenus : ils figurent le plus souvent

parmi les zones aux revenus les plus faibles, notamment les quartiers de priorité 1 et 2. Quant aux quartiers de priorité 3, leurs périmètres englobent à la fois des poches de précarité et des territoires dont les revenus sont proches de la moyenne communale et bien souvent des territoires à faible densité de population (cf. encadré Cartes carroyées).

Et la mixité sociale ?

L'intérêt porté aux poches de pauvreté, inhérent à la politique de la ville, renvoie en creux à la problématique de la mixité sociale. Sans oublier les questions complexes que peut soulever le caractère normatif du concept de mixité sociale [Lehman-Frisch S. (2009)], la ségrégation socio-spatiale est un objet d'étude important et sa connaissance est nécessaire à l'orientation et à l'évaluation de la

politique de la ville. De ce point de vue, les données carroyées, au-delà de leur représentation graphique présentée dans le cadre de cette étude (cf. encadré), pourront être mises au service du calcul d'indicateurs de ségrégation socio-spatiale (indicateurs d'égalité, d'exposition, de concentration, de regroupement, de fragmentation) dans d'autres travaux, à condition bien sûr de maîtriser les sous-jacents sociologiques à chacun d'eux [Jean-Michel Wachsberger (2011)].

Nadège PRADINES (Insee)
Julie LANDREAU (DRJSCS)

Formées à partir des revenus, les catégories de quartiers reflètent bien les autres disparités sociales (illustration 5)

	Groupe											
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
Nombre de ZUS	1	2	6	-	1	1	1	1	-	-	1	-
Nombre de NQP	1	1	-	2	-	6	2	1	2	4	4	2
Part de la population à bas revenu 2009	36,9	40,8	31,6	36,3	15,3	22	25,6	29,3	8,7	9,8	11,1	10,9
Indicateur de jeunesse fin 2008	1,6	2,7	1,5	1,6	1,1	1,4	1	1	1,1	0,9	1,1	0,9
Part des jeunes adultes sans diplôme de niveau au moins égal au bac. début 2007	65,9	76,9	67,8		63,9	59,7	50,9	74,3	51,1	51,5	42,9	n.d.
Part des ménages d'au moins 6 personnes fin 2009	3,4	2,8	3,1	3,8	2,7	1,9	2,1	2,1	1,1	1,2	1,6	2,7
Indicateur de monoparentalité avec jeunes enfants fin 2009	8	13,3	7,7	5,8	5,3	8,1	6,2	7,7	5,2	4,9	4,9	2,2
Part des ménages locataires fin 2009	89,1	87,7	78,3	69,4	66,6	77,2	75,9	73,7	48,2	54,2	50,5	41,2
Part des ménages locataires en HLM fin 2009	86,6	82,8	66,9	30,1	52,8	62,9	56	66,6	11,2	25,3	18,2	3,2
Part des ménages concernés par une allocation chômage 2009	22,1	28	21,3	22,8	20	21,2	18,5	18,7	19,9	18,7	16,4	16,8
Indicateur d'activité des 25-64 ans fin 2009	67,8	68,5	67,9	68	76,9	72,8	72	67,8	77,2	78,6	79,3	78
Part des employés et ouvriers dans la pop. active occupée début 2007	83,7	84	78,7	n.d.	75	79,3	71,2	83,6	68,5	67,9	61,3	52,1

Note de lecture : il y a 6 ZUS dans le groupe 3. En 2009, 78,3 % des ménages de ce groupe sont locataires.

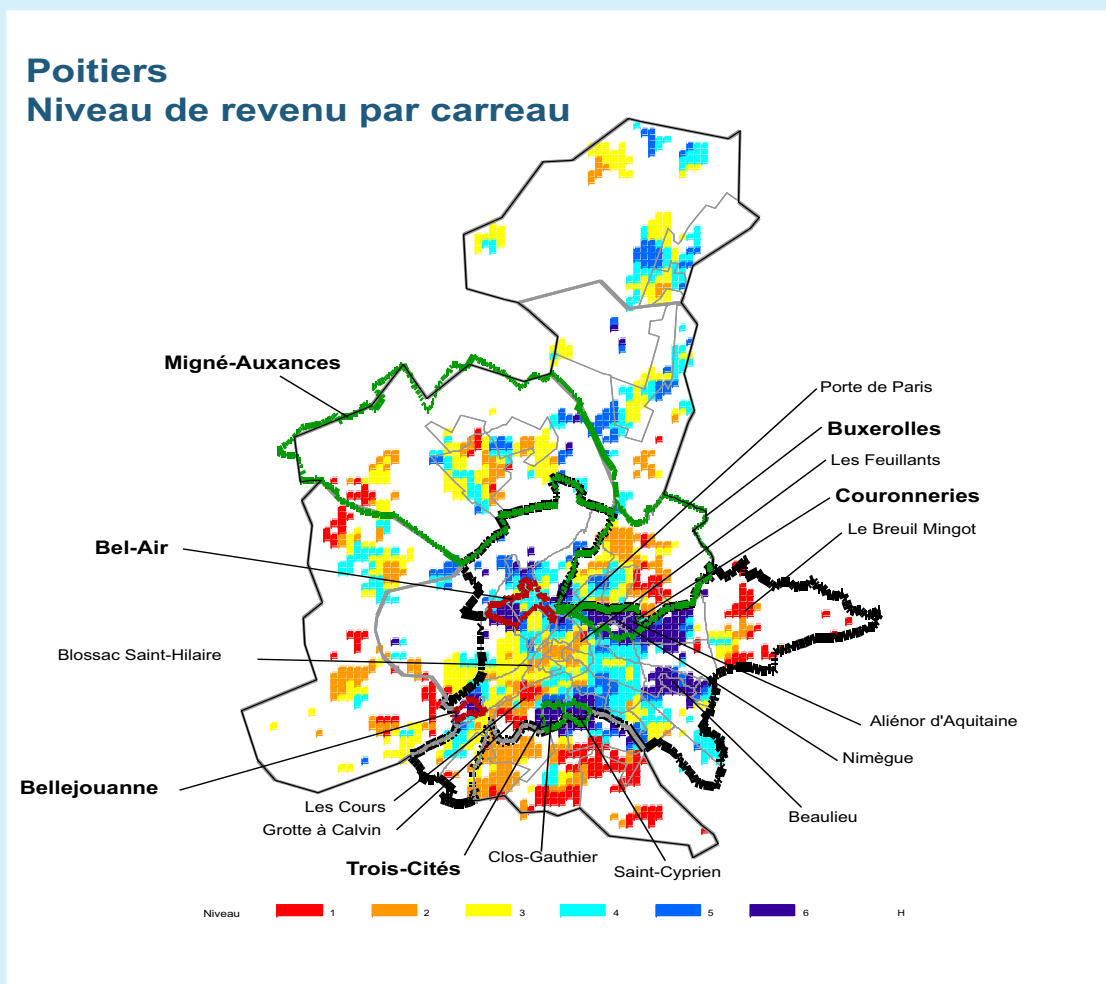
Source : Indicateurs clés pour les quartiers de la politique de la ville (estimations mixtes RP07, RFL 2009)

La géographie de la politique de la ville : intérêt et limites

L'étude des quartiers de la politique de la ville ne suffit pas à rendre compte de la précarité en ville. En certaines circonstances, les contours des quartiers ne sont pas (ou plus) adaptés : certains quartiers ne présentent pas ou plus de concentration particulière de population à bas revenus, tandis que des zones non incluses dans la politique de la ville peuvent présenter une concentration importante de population à bas revenus, principal indicateur de précarité.

On observe sur les cartes carroyées la répartition des revenus sur l'ensemble de l'unité urbaine, dans une vision globale que ne permet pas la seule étude d'indicateurs synthétiques sur les quartiers prioritaires. Les cartes carroyées peuvent donc mettre en évidence les quartiers dont les contours peuvent être discutés. Les quartiers ont été définis en 1996 (ZUS) et 2006 (les autres). Les contours, peuvent être moins pertinents après quelques années d'évolution et d'action publique. À l'inverse, d'autres quartiers de la ville, qui ne souffraient pas particulièrement de précarité quelques années plus tôt, forment désormais des poches de pauvreté.

C'est pourquoi nous avons soumis cette carte au regard critique de la Communauté d'agglomération du Grand-Poitiers.



Note de lecture : Les couleurs indiquent la médiane de revenu de chaque carreau. Plus le revenu est bas sur le carreau, plus le carreau est bleu.

Les carreaux des niveaux 1, 2 et 3 ont un revenu médian supérieur à la médiane régionale.

Le revenu médian des carreaux bleu foncé (niveau 6) est inférieur au premier décile des revenus de la région.

Le revenu médian des carreaux rouges (niveau 1) est supérieur au neuvième décile des revenus de la région.

Les revenus médians des niveaux 3 et 4 sont compris entre le premier et le troisième quartile des revenus de la région : cela signifie que la moitié de la population régionale a un revenu dans ces niveaux

«Poitiers au prisme d'une représentation carroyée : quelques commentaires de la communauté d'agglomération du Grand-Poitiers»

Le premier élément qui nous apparaît est l'homogénéité au sein des quartiers « sensibles » (Trois Cités, Couronneries, Bel-Air, Bellejouanne ou Beaulieu). En effet, les quartiers IRIS qui composent ces quartiers sont très majoritairement d'une seule couleur. Cette couleur bleue ne dépasse d'ailleurs quasiment jamais les limites de ces IRIS. En revanche, nous pouvons aisément nous apercevoir que la notion de Grands quartiers (au sens regroupement d'IRIS) ne fonctionne pas toujours pour ce qui est de l'homogénéité des revenus. Ainsi, nous relevons que dans le Grand Quartier des Trois Cités se côtoient dans une grande proximité une poche importante de bas revenus et deux poches de richesses autour des lieux dits de la promenade des Cours et de la Grotte à Calvin. Et le fait que ces quartiers aient un niveau de richesse tel que celui du Breuil-Mingot va très certainement à l'encontre de l'idée que se fait la population de son territoire.

Il est également intéressant de constater que la méthode du maillage met à jour de nouvelles nuances au sein des quartiers IRIS du centre-ville :

- Nous savons que Blossac Saint-Hilaire est effectivement un quartier aisé mais nous constatons qu'au sein de ce quartier se dégagent des îlots où les revenus sont encore plus élevés. Il en est de même pour le quartier des Feuillants.
- De plus, l'image que nous pouvons avoir d'un centre-ville avec des hauts-revenus dans son ensemble est contestée par la présence de zone de bas revenus au faubourg Saint-Cyprien et ou de manière encore plus incontestable à proximité de la Porte de Paris.

Enfin, les autres communes de l'unité urbaine sont toutes marquées par une hétérogénéité géographique des revenus. Le cas de Buxerolles est assez flagrant avec des bas revenus à proximité de l'Hôtel de ville et des hauts revenus dans les hameaux en périphérie. Il est d'ailleurs intéressant de noter que dans ces communes que la population dans ou à proximité immédiate du centre-bourg a très souvent des revenus moins élevés que dans les hameaux. Un phénomène peut-être expliqué par la présence des logements sociaux dans le centre bourg, de lotissements drainant de jeunes couples, d'une population plus âgée...

L'observation des indicateurs du quartier des Couronneries indique des difficultés de plus en plus importantes pour les habitants y résidant. Les acteurs locaux ont confirmé de manière plus qualitative la dégradation des chiffres. Une vigilance particulière doit être portée à certains IRIS du quartier, notamment « Nimègue » et « Aliénor d'Aquitaine ». En tout état de cause, ces indicateurs ont conduit la Préfecture de la Vienne et Grand Poitiers à classer le quartier des Couronneries en priorité 1 dans le contrat urbain de cohésion sociale.

L'étude des indicateurs sociaux du quartier des Trois Cités montre une fragilité encore importante de la population, notamment sur « Clos Gautier » et sur « Saint-Cyprien ». Les Trois Cités ont les caractéristiques d'une zone urbaine sensible. Les embryons d'améliorations qui peuvent être constatées ne doivent toutefois pas faire oublier la nécessité de poursuivre des efforts en matière d'accompagnement par la politique de la ville, afin de récolter les fruits de l'opération de rénovation urbaine en matière sociale. Les acteurs locaux y semblent plutôt bien implantés, même s'ils se retrouvent sur les constats plus globaux et qualitatifs de l'ensemble des quartiers prioritaires.

Pour conclure, dans les années à venir l'accès aux soins sera une véritable problématique. On constate déjà une sous représentation des professionnels de santé et une dégradation de leur pyramide des âges qui est inquiétante sur certains des quartiers. Cependant, au regard des statistiques, ce constat n'est pas obligatoirement partagé car la présence du CHU fausse la vision que nous pouvons avoir en matière de professionnels de santé sur Poitiers et pourrait participer à la mise en œuvre d'une médecine à deux vitesses.



Méthodologie et Définitions

CHAMP DE L'ÉTUDE

Les résultats sur le diplôme des jeunes adultes et la catégorie socioprofessionnelle des résidents sont issus d'estimations mixtes fondées sur le recensement de la population 2007. Ils recouvrent l'ensemble de la population du quartier.

Tous les autres résultats sont issus de sources fiscales, et portent sur la population des ménages fiscaux. Sont donc exclus du champ de l'étude :

- Les ménages constitués de personnes qui ne sont pas fiscalement indépendantes (le plus souvent des étudiants). Ces personnes sont en fait comptabilisées dans le ménage où elles sont déclarées à charge (ménages de leur(s) parent(s) dans le cas des étudiants).
- Les contribuables vivant en collectivité (foyers de travailleurs, maisons de retraite, maisons de détention...).
- Les sans-abri.

POPULATION À BAS REVENU

C'est la part de la population dont le revenu par UC est inférieur à un seuil convenu. Ici, ce seuil est le premier décile de la distribution par personne des revenus (par UC), calculé sur l'ensemble des unités urbaines de France concernées par un CUCS. Dit autrement, par construction, dix pour cent des individus de ces unités urbaines appartiennent à un ménage dont le revenu par UC est inférieur au seuil de bas revenu. En 2009, le seuil est de 5 692 euros (par UC) de revenus déclarés.

MONOPARENTALITÉ

On considère ici comme ménage « monoparental » les ménages comprenant une seule personne de 14 ans et plus et toutes les autres de moins de 14 ans. C'est donc une approximation de la notion usuelle de monoparentalité, qui s'en distingue notamment par le fait qu'il exclut les familles monoparentales au sens usuel dès lors qu'elles comportent un enfant d'au moins 14 ans.

PART DES MÉNAGES CONCERNÉS PAR UNE ALLOCATION CHÔMAGE

C'est le nombre de ménages concernés par une allocation chômage rapporté au nombre total de ménages. Pour qu'un ménage soit concerné par une allocation chômage, il suffit qu'un membre du ménage (déclarant, conjoint, enfant, etc.) ait touché au moins un versement d'allocation chômage durant l'année, quel que soit son montant. Il ne s'agit que du chômage indemnisé : on ne prend pas en compte les minima sociaux (RSA, ASS, ...).

La part des ménages fiscaux est donc calculée quel que soit le degré de concernement du ménage. Un ménage à un seul allocataire n'ayant touché qu'une seule indemnité dans l'année a le même poids qu'un ménage à deux ou trois allocataires ayant touché des indemnités sur toute l'année. L'observation de l'évolution de l'indicateur est donc imparfaite : si des couples ne comprenant qu'un allocataire occasionnel en 2007 regroupent deux allocataires sur toute l'année en 2009, le chômage augmente, la précarité de ces couples augmente, et pourtant la part des ménages concernées n'augmente pas.

LA TYPOLOGIE DES QUARTIERS PRIORITAIRES

Les études menées par le Secrétariat Général du Comité Interministériel des Villes montrent que la relation entre la perception de la difficulté sociale et le revenu du quartier est très significative. L'Insee a donc décidé de construire à partir du revenu médian par UC un ensemble raisonné de données qui serviront à construire une typologie simple des zones.

La variable de contraste mesure l'écart entre le revenu du quartier prioritaire et le revenu des territoires composant l'unité urbaine englobante (hors quartiers prioritaires). Cet écart est calculé pour tous les quartiers prioritaires puis ordonné. Les données de revenus permettent aussi de construire pour chaque quartier un indicateur de disparité interne (intervalle interquartile ici) permettant de savoir si la zone est très homogène.

Enfin, la taille de la zone permet de traduire l'enclavement du quartier. Au dessus de 1 000 logements le quartier est considéré comme étant de grande taille, au dessous de petite taille. Ces trois critères permettent de produire un tableau lisible en 12 groupes dans lequel les différents quartiers prioritaires sont positionnés.

Pour en savoir plus

Les indicateurs clés pour les quartiers de la politique de la ville sur Insee.fr

La population des zones urbaines sensibles
Insee Première N° 1328 - décembre 2010

Observatoire national des zones urbaines sensibles - Rapport 2010, Les éditions du CIV, novembre 2010.

En Poitou-Charentes, un immigré sur quatre est originaire du Royaume-Uni, e-décim@l n° 24 - octobre 2012.

Lehman-Frisch S. (2009),
« La ségrégation : une injustice spatiale ?
Questions de recherche », Annales de
Géographie, n° 665-666, pp. 94-115

Jean-Michel Wachsberger (2011),
« Segmentation et fragmentation socio-
spatiale - l'épreuve de la mesure », Cours à
l'Université de Lille 3

Pour tout renseignement statistique

www.insee.fr/poitou-charentes

insee-contact@insee.fr

0 972 724 000 (tarification appel local)
du lundi au vendredi de 9 h à 17 h



Insee Poitou-Charentes
5 rue Sainte-Catherine - BP 557
86020 Poitiers Cedex
Tél : 05 49 30 01 01
Fax : 05 49 30 01 03
sed-poitou-charentes@insee.fr

Directeur de la publication : Didier BLAIZEAU
Rédacteur en chef : Jean-Pierre FERRET